

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

DATE DE LA CONVOCATION :
30 Septembre 2013

SEANCE ORDINAIRE DU 08 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize le huit du mois d'octobre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Pelvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SEMIOND Gérard, Maire.

Présents : Mmes et MM Gérard SEMIOND, Robert ETIENNE, Martine GARNIER, Elodie SEMIOND, André BUISSON, Thomas GERARD, Gérard MOUTIER, Philippe SEMIOND.

Absents : M. Pierre CHAMAGNE, M. Philippe CAIRE, M. Jean-Pierre GAUTHIER
Secrétaire de Séance : M. Thomas GERARD.

M. Jean-Pierre GAUTHIER a donné pouvoir à M. Gérard SEMIOND.

2013-057

OBJET : DROIT DE PREEMPTION

Dans le cadre de l'approbation du PLU du 20 Août 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un Droit de Préemption sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'exposé du Maire
- **DECIDE** d'appliquer un Droit de Préemption sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire à procéder à l'affichage en Mairie de la présente délibération.
- **FAIT** l'objet d'une publication dans 2 journaux locaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

VOTE : POUR 9, CONTRE 0, ABSTENTION 0.



Le Maire,

G.SEMIOND

Nomenclature acte : 2.3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le
De la publication le